




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-36924-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.786**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES. VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2013.  
CURSUS INTÉGRÉ TÛBAIX**

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.12

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Mission Développement  
Touristique et International

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/12/13

BDM

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Martine FENESTRAZ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Christian LOUIT

**Nomenclature** : 7.5 Subventions

**Politique Publique** : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL

**OBJET** : RELATIONS INTERNATIONALES. VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2013.  
CURSUS INTÉGRÉ TÜBAIX - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des relations privilégiées qu'Aix-en-Provence entretient avec la ville jumelle de Tübingen, une convention triennale de partenariat avec l'Université de Provence a été reconduite par décision du Conseil Municipal du 26 septembre 2011. Celle-ci permet d'aider le fonctionnement d'un cursus d'études intégrées (TübAix) pour historiens entre les Universités des deux villes.

Aix Marseille Université, université unique, se substitue de plein droit aux accords préalables pris par les structures universitaires précédentes.

Le TübAix, créé en 1991, fait partie de l'Université franco-allemande et s'inscrit dans une longue tradition de jumelage entre nos deux villes. Il se traduit par des échanges d'étudiants et d'enseignants-chercheurs issus des deux établissements.

Le but de ce cursus est d'offrir à des étudiants des deux nationalités un double diplôme, le perfectionnement linguistique, la mobilité et la connaissance d'une double culture qui constituent autant d'atouts pour leur intégration dans le monde du travail. Il offre un taux de réussite particulièrement remarquable.

Une commission binationale recrute chaque année en juin des étudiants inscrits dans une université française ou en classe préparatoire aux grandes écoles. Le TübAix offre deux voies d'accès : au niveau de la Licence (bac + 1) et au niveau du Master (diplôme de Licence d'Histoire obtenu).

De nombreuses actions se sont déroulées en 2013 : 6ième rencontre du Tüb Aix, rencontre avec le Président de la République fédérale d'Allemagne, M. Joachim GAUCK, journée d'études « 50 ans du Traité d'Ellysée, conférence du professeur Alfred GROSSER « France / Allemagne : Mythes et réalités hier et aujourd'hui », stages linguistiques, missions réciproques d'enseignement.

Depuis sa création, plus de 200 étudiants ont obtenu le double diplôme dans le cadre du TübAix, dont plus de la moitié avec la mention très bien. Les débouchés professionnels des étudiants TübAix sont géographiquement étendus et les promotions antérieures attestent de la variété des secteurs d'emploi possibles : entreprises, journalisme, culture (musées, archives, maisons d'édition, tourisme, ...), organisations politiques, ONG, et, en France, l'enseignement secondaire, notamment en section européenne.

Une participation annuelle de 6 500 euros par partenaire est contractualisée, et ce pour une durée de trois ans, conformément à l'article L 821-1 du code de l'Éducation prévoyant l'institution d'aides spécifiques pour la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle.

Aussi, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de verser la participation annuelle de 6 500 euros au titre de l'année universitaire 2013-2014, tel que précisé à l'article 3 de la convention;
- **DIRE** que cette participation financière sera imputée sur la ligne budgétaire 92048 65731 1469 qui présente les disponibilités nécessaires.

**2013.786 - RELATIONS INTERNATIONALES. VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2013.  
CURSUS INTÉGRÉ TÛBAIX**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**